



## **COMMUNE DE BIEVRE** **Convocation du Conseil Communal**

**Bièvre, le 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer .....  
pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi  
15 décembre 2008 à 19h30 à la maison communale.**

### **ORDRE DU JOUR**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et au domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-13 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

### **Séance publique**

1. Election de plein droit d'un conseiller au CPAS en remplacement de Madame Marie-France Léonet, décédée.
2. Modification budgétaire de l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Bièvre – Avis
3. Budget de l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Bièvre – Avis
4. Rapport accompagnant le budget communal de l'exercice 2009 en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
5. Vote du budget communal – Exercice 2009
6. Vote de la dotation communale à la Zone de police Houille-Semois pour l'exercice 2009
7. Garantie de l'emprunt à contracter par le BEP – Environnement en vue de financer les investissements 2008-2009
8. Assemblée Générale de l'Intercommunale IDEG du 10 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour – Ratification de la délibération du Collège communal du 1<sup>er</sup> décembre 2008
9. Assemblée Générale de l'Intercommunale INATEL du 10 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour – Ratification de la délibération du Collège communal du 1<sup>er</sup> décembre 2008
10. Assemblée Générale de l'Intercommunale IDEFIN du 10 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour – Ratification de la délibération du Collège communal du 1<sup>er</sup> décembre 2008
11. Assemblée Générale de l'Intercommunale BEPN du 16 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour
12. Assemblée Générale de l'Intercommunale BEP Expansion Economique du 16 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour
13. Assemblée Générale de l'Intercommunale BEP Environnement du 16 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour
14. Assemblée Générale de l'Intercommunale INASEP du 17 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour
15. Assemblée Générale de l'Intercommunale IMAJE du 18 décembre 2008 – Approbation de l'ordre du jour
16. Ordonnance de police administrative générale concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers – Etablissement
17. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – Exercice 2009
18. Agence Immobilière Sociale – Désignation d'un représentant communal au sein de l'Assemblée Générale
19. Suppression d'une partie d'un excédent de voirie à Cornimont – Proposition au Collège Provincial

20. Location par bail emphytéotique à la société « Ardenne et Lesse » de l'ancienne école de Naomé – Décision
21. Location par bail emphytéotique à la société « Ardenne et Lesse » du presbytère de Monceau – Décision
22. Aliénation de gré à gré d'une parcelle communale à Naomé, lieu-dit « Bertrandou » – Décision
23. Acquisition de parcelles à Bièvre, rue de Bellefontaine – Décision
24. ASBL Centre Culturel de Bièvre – Approbation de l'avenant n°2 au contrat programme – Ratification de la délibération du Collège communal du 24 novembre 2008
25. Travaux d'aménagement d'une maison de village à Bellefontaine (PCDR – 1<sup>ère</sup> convention) – Désignation d'un coordinateur sécurité-santé projet et réalisation – Décision – Mode de passation du marché et fixations des conditions
26. Travaux d'aménagement du SAED « La Bounante » en espace de convivialité – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
27. Arrêtés de police :
  - Information :
    - Fête de la Saint-Eloi à Graide le 30 novembre 2008 – Comité de « Saint Eloi des Graidis ».
  - Ratification :
    - Travaux le long de la RN95 entre son carrefour avec la RN913 (rue de Baillamont) et au-delà de son carrefour avec la RN945 (rue de Sedan) à partir du 12 novembre 2008 – Florent GODART.
    - Travaux pour la pose d'un ralentisseur à Gros-Fays à partir du 24 novembre 2008 – SPRL GILSON & Fils.

### **Séance à huis-clos**

1. Location de terrains à Naomé – Autorisation d'ester en justice
2. Ratification de délibérations du Collège communal en date du :
  - 06 octobre 2008 :
    - Remise au travail, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, d'un Maître spécial de seconde langue (2 périodes)
  - 21 octobre 2008 :
    - Désignation d'une institutrice maternelle à partir du 13 octobre 2008 – Remplacement
  - 27 octobre 2008 :
    - Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite à une institutrice maternelle
  - 04 novembre 2008 :
    - Désignation d'une institutrice maternelle à partir du 03 novembre 2008 – Remplacement
    - Désignation d'une institutrice maternelle le 03 novembre 2008 – Remplacement

La Secrétaire communale,

Michelle MALDAGUE

Pour le Collège,

Le Député-Bourgmestre,

David CLARINVAL